



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 Avril 2022

## Contacts :

VIRASSAMY Christine, Déléguée Syndicale Centrale CFDT Stellantis  
Tél : 06.64.41.79.46

VERNIER Benoit, Délégué Syndical Central Adjoint CFDT Stellantis  
Tél : 06.33.89.32.41

## **STELLANTIS : La CFDT estime que la rémunération de M. TAVARES n'est pas légitime**

Les salariés du Groupe Stellantis ont découvert une fois de plus l'évolution de salaire de Carlos Tavares pour l'exercice 2021.

Les éléments de rémunération avoisinant les 66 millions d'euros, ont du mal à passer auprès des salariés à qui on demande tous les jours des efforts de compétitivité.

Alors que les négociations salariales se sont soldées par un échec, la direction refusant d'accorder des augmentations individuelles aux ouvriers, refusant une augmentation générale au niveau de l'inflation pour toutes les catégories sociales professionnelles, et alors que le groupe Stellantis a imposé de fortes réductions des frais de structure pour assurer la mutation technologique de nos véhicules, un tel niveau de rémunération est-il acceptable ?

Pour Christine Virassamy, Déléguée Syndicale Centrale CFDT : « Le niveau de rémunération de notre PDG est indécent. Il est urgent que nos politiques prennent enfin de véritables mesures sur le plafonnement des salaires de nos dirigeants. Ces situations participent, et conduisent hélas, aux prises de positions extrêmes des citoyens lors des élections ».